

Mutuelle & prévoyance

CCN Bâtiment +10 salariés (IDCC 1597)

Ouvriers des entreprises du bâtiment occupant plus de 10 salariés · Mise à jour : **juillet 2026** · Par **Renaud Lebrun**, fondateur BL ASSUR — ORIAS n° 17 003 326

L'ESSENTIEL

Mutuelle obligatoire

Complémentaire santé collective pour tous les salariés (loi ANI), panier de soins minimum, financée à **50 % minimum** par l'employeur.

Prévoyance tous statuts

Obligatoire pour les **3 collèges** : ouvriers (RNPO), ETAM (RNPE) et cadres (RNPC). Accords de 1968 et 1990.

PRO BTP & libre choix

Régimes historiquement structurés autour de **BTP-Prévoyance** ; garanties et taux de branche à respecter. Assureur **santé** : libre choix.

Seuil des 10 salariés

10 salariés ou moins : CCN **1596**. Travaux publics majoritaires : CCN **1702**. ETAM : IDCC 2609 · cadres : IDCC 2420.

PRÉVOYANCE CONVENTIONNELLE

Taux 2026 — tranches A et B du salaire brut

Régime / garantie	Taux global	Part employeur	Part salarié
RNPO — Ouvriers (total)	2,59 %	1,72 %	0,87 %
dont BASE (décès, IJ > 90 j, invalidité, forfaits)	1,70 %	0,95 %	0,75 %
dont SURBASE obligatoire	0,30 %	0,18 %	0,12 %
dont Indemnité de fin de carrière (IFC)	0,59 %	0,59 %	0 %
RNPE — ETAM (total)	1,85 %	1,25 %	0,60 %
RNPC — Cadres, tranche A	1,50 %	100 % employeur	0 %
RNPC — Cadres, tranche B	2,40 %	Répartition libre (accord d'entreprise) · tranche C en option : 3,60 %	

PASS 2026 = 48 060 € annuel (4 005 € mensuel) · Source PRO BTP · Garanties : décès (capital, rentes éducation et conjoint), incapacité > 90 jours, invalidité, forfait parentalité, hospitalisation chirurgicale, IFC ouvriers.

MUTUELLE SANTÉ

4 formules repères — conformes ANI, adaptées aux risques BTP

ANI

27 € / mois / salarié*

Le socle légal 100 % conforme : ticket modérateur, forfait hospitalier, panier 100 % Santé.

RECOMMANDÉE

Confort

42 € / mois / salarié*

Renforts hospitalisation, optique, dentaire et chambre particulière. Le meilleur rapport garanties/prix pour le BTP.

Premium

60 € / mois / salarié*

Haut niveau sur tous les postes, implantologie et médecines douces (ostéopathie) incluses.

Excellence

80 € / mois / salarié*

Le très haut de gamme : plafonds maximaux pour un reste à charge minimal.

* Tarifs « à partir de » — ils varient selon l'effectif, l'âge moyen et la localisation de l'entreprise.

Spécificités BTP : exposition élevée aux risques professionnels (TMS, accidents, manutention). Une mutuelle adaptée doit renforcer l'**hospitalisation**, la **kinésithérapie/ostéopathie** et l'**appareillage orthopédique** — renforts intégrés dès la formule Confort.

Comparatif des garanties par formule

Poste de soins	ANI	Confort	Premium	Excellence
Honoraires médecins (OPTAM)	100 % BR	170 % BR	300 % BR	400 % BR
Hospitalisation — frais de séjour	100 % BR	200 % BR	300 % BR	400 % BR
Chambre particulière	—	40 €/jour	90 €/jour	120 €/jour
Optique (verres + monture)	100 à 200 €	300 €	500 €	650 €
Dentaire — prothèses	125 % BR	200 % BR	300 % BR	500 % BR
Implantologie	—	200 €/an	400 €/an	800 €/an
Orthodontie	125 % BR	200 % BR	300 % BR	450 % BR
Audiologie (au-delà du 100 % Santé)	—	+ 300 €	+ 600 €	+ 900 €
Médecines douces (ostéo, etc.)	—	60 €/an	100 €/an	350 €/an
Panier 100 % Santé	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus

BR = base de remboursement Sécurité sociale. Niveaux indicatifs — chaque poste reste ajustable à la carte.

NOTRE APPROCHE SIGNATURE

La 5^e option : votre mutuelle à la carte

Chaque garantie est modulable indépendamment des autres — vous ne payez que les renforts dont vos équipes ont besoin, jusqu'à des plafonds parmi les plus élevés du marché :

600 %

Dépassements d'honoraires (BR)

800 €

Optique (verres + monture)

500 €

Médecines douces / an

1 500 €

Implantologie / an

PARTICULARITÉS DU RÉGIME BTP

CP Caisse de congés payés (CIBTP)

Adhésion obligatoire. Les cotisations prévoyance intègrent ou non les indemnités de congés selon le mode de gestion.

FC Indemnité de fin de carrière

Financée à 100 % par l'employeur (0,59 %) et versée à l'ouvrier par BTP-Prévoyance au départ à la retraite.

IN Chômage intempéries

En cas d'arrêt de chantier, les garanties santé et prévoyance restent actives.

10 Franchissement du seuil

Le passage de 10 à 11 salariés fait basculer de la CCN 1596 vers la 1597 : contrats à adapter en amont.

CONFORMITÉ URSSAF

Votre checklist de mise en conformité

- ✓ DUE rédigée et remise à chaque salarié (ou accord collectif)
- ✓ Notices d'information distribuées et tracées
- ✓ Dispenses d'adhésion documentées avec justificatifs
- ✓ DSN paramétrée : code IDCC 1597 + organismes complémentaires
- ✓ Taux conventionnels RNPO / RNPE / RNPC respectés
- ✓ Contrat responsable et solidaire, panier ANI couvert
- ✓ Participation employeur 50 % minimum sur la mutuelle
- ✓ Portabilité 12 mois appliquée aux départs

Obtenez votre étude personnalisée CCN Bâtiment

Comparatif chiffré auprès de +30 assureurs · Réponse sous 24 h · 0 € de frais de courtage

bl-assur.fr/comparateur-mutuelle-et-prevoyance-entreprise

01 86 90 08 99 · contact@bl-assur.fr · 1401 avenue de la Grande Halle, 78200 Buchelay